

LE TRÈS-SAINT NOM DE MARIE

OU

LA ROYAUTÉ DE LA T.-STE VIERGE



I LES honneurs du culte ne s'adressent et ne peuvent s'adresser qu'à la personne intégrale des bienheureux, rien cependant n'interdit aux chrétiens, plusieurs raisons au contraire les y poussent de vénérer les reliques, qui se rapportent de près ou de loin aux fidèles serviteurs de Dieu, et de faire monter ainsi, par l'intermédiaire de ces restes sacrés, jusqu'à leurs personnes le tribut de leurs louanges et de leurs prières. A raison des relations qui unissent les reliques à tel ou tel bienheureux, c'est celui-ci, en effet, qui nous honorons en celles-là.

De tous les objets qui nous rappellent la vie des saints, celui qui leur fut le plus intimement lié, celui qui s'est accolé à la personne de chacun d'eux pour lui conserver, aux yeux de l'histoire, sa physionomie propre et distincte, est sans contredit le nom qu'ils ont porté : c'est pourquoi l'Eglise a toujours vénéré le nom des saints, c'est pourquoi elle vénère le doux nom de Marie. La vie entière de la Très-Sainte Vierge, ses pensées, ses affections, ses actes sont inséparablement unis à son nom. Toutes les fois qu'on nomme le saint nom de Jésus, il porte ma pensée et mon cœur en Bethléem, en Nazareth et au Calvaire, confesse un Père de l'Eglise. On peut en dire autant du saint nom de Marie.

C'est donc un bonheur légitime, pour les dévots serviteurs de la Vierge, de reporter sur le nom de Marie la vénération dont ils entourent sa personne auguste et sacrée. De même enfin que la Très Sainte Vierge est, dans l'Eglise, honorée d'un culte spéciale, supérieur à celui de tous les autres saints, ainsi en devait-il être du nom de Marie : seul, avec celui de Jésus, il est l'objet d'une fête, dédiée à son honneur.

La signification particulière du nom de Marie s'ajoute